

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le vingt-quatre juin deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

Mme Béatrice FEYTOUT est élu(e) secrétaire de séance.

➤ Approbation du Compte-rendu du 25 mai 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Création des commissions municipales et désignation des membres :

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces Commissions Municipales peuvent avoir un caractère permanent en sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil Municipal.

Il est proposé de créer 17 commissions municipales permanentes.

Monsieur le Maire présidera toutes les commissions qui se composent comme suit :

FINANCES :

M. Michel BERNARD, Mme Séverine BORDAS, M. Frédéric GAUTHIER, M. Jean-Claude ROSET, M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Christine LALIZOU

Rapporteur : Mme Hélène BEDUBOURG

INFORMATION – COMMUNICATION – NUMÉRIQUE :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, Mme Christine TOURENNE, Mme Séverine BORDAS, Mme Coraline ROTH, Mme Christine LALIZOU

Rapporteur : Mme Christine TOURENNE

ACTION SOCIALE –SANTÉ - SOLIDARITÉ et HANDICAP SENIORS :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, Mme Séverine BORDAS, Mme Christine TOURENNE, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Coraline ROTH, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Christelle CHATEAUNEUF

Rapporteur : Mme Christine TOURENNE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – EAU – BERGES – COURS D'EAU – FOSSÉS ET COLLECTEURS :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, M. Sylvain ROOY, M. Jean-Claude ROSET, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND

Rapporteur : M. Michel BERNARD

URBANISME PLUi - AGRICULTURE – DÉPLACEMENT – CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Sylvain ROOY, M. Jean-Claude ROSET, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Christophe BAËZA, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Julie JACQ

Rapporteur : Mme Christelle CHATEAUNEUF

ANIMATION – FÊTES ET CÉRÉMONIES – LOISIRS :

Mme Christine TOURENNE, Mme Coraline ROTH, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Christine LALIZOU

Rapporteur : Mme Coraline ROTH

SPORT – PRATIQUE SPORTIVE ET DE PLEIN AIR :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, Mme Christelle CHATEAUNEUF

Rapporteur : Mme Christelle CHATEAUNEUF

CULTURE – PRATIQUES CULTURELLES :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, Mme Séverine BORDAS, Mme Béatrice FEYTOUT, Mme Christine LALIZOU

Rapporteur : Mme Christine LALIZOU

SÉCURITÉ :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Séverine BORDAS

Rapporteur : M. Patrick LE CLAINCHE

MATERIEL :

M. Michel BERNARD, M. Jean-Claude ROSET, M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND

Rapporteur : M. Jean-Claude ROSET

ACTIVITÉS ECONOMIQUES – MARCHÉS :

Mme Christine TOURENNE, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine LALIZOU, Mme Julie JACQ, Mme Christelle CHATEAUNEUF

Rapporteur : Mme Béatrice FEYTOUT

PETITE ENFANCE - SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, Mme Marie-Christine TOURENNE, Mme Séverine BORDAS, M. Sylvain ROOY, Mme Coraline ROTH, M. Frédéric GAUTHIER

Rapporteur : Mme Marie-Claude JAVERZAT

PERSONNEL :

Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, M. Patrick LE CLAINCHE, M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Frédéric GAUTHIER, Mme Béatrice FEYTOUT

Rapporteur : M. Jean-Christophe BOUSQUET

CONCESSIONS CIMETIERE – EGLISE et TEMPLE :

Mme Béatrice FEYTOUT, M. Jean-Claude ROSET, M. Patrick LE CLAINCHE, M. Frédéric GAUTHIER, Mme Christine TOURENNE

Rapporteur : M. Jean-Claude ROSET

TOURISME – PISCINE – CAMPING PARC SERVOIS :

Mme Christine TOURENNE, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Jean-Claude ROSET, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Julie JACQ, Mme Christine LALIZOU

Rapporteur : M. Frédéric GAUTHIER

GESTION LOCAUX TERTIAIRES (Place de la Poste et Rue de l'Eglise) :

M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Jean-Claude ROSET, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Christine LALIZOU

Rapporteur : M. Patrick LE CLAINCHE

TRAVAUX – VOIRIE :

M. Michel BERNARD, Mme Coraline ROTH, M. Jean-Claude ROSET, M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe DURAND

Rapporteur : M. Jean-Christophe BOUSQUET

Le Conseil Municipal approuve la création de commissions municipales telles que décrites ci-dessus et valide la désignation des membres de ces commissions.

➤ Election des membres de la commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit comporter, en plus du Maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de recourir au vote à main levée et de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO.

La liste déposée est la suivante :

Liste n° 1

Titulaires : **M. Jean-Christophe BOUSQUET**

Mme Christine LALIZOU

M. Jean-Claude ROSET

Suppléants : **M. Christophe DURAND**

M. Michel BERNARD

M. Frédéric GAUTHIER

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement. Le résultat est le suivant :

Votants : 19

Exprimés : 19

Nombre de voix obtenues par la liste n°1 : 19

Les membres de la liste n°1 sont déclarés élus.

➤ Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE :

2 délégués titulaires : **M. Jean-Claude ROSET** et **M. Michel BERNARD**

2 délégués suppléants : **M. Frédéric GAUTHIER** et **M. Christophe DURAND**

CORRESPONDANT DEFENSE : **M. Patrick LA CLAINCHE**

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU CŒUR DES TROIS CANTONS :

1 délégué titulaire : **Mme Christine TOURENNE**

1 délégué suppléant : **Mme Béatrice FEYTOUT**

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE :

1 délégué titulaire : **M. Pascal DELTEIL**

1 délégué suppléant : **Mme Christelle CHATEAUNEUF**

ERDF en cas de crise:

1 correspondant titulaire : **M. Jean-Claude ROSET**

1 correspondant suppléant : **M. Christophe BAËZA**

➤ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 :

Taxe d'habitation :	6.31 %
Taxes foncière (bâti) :	17.35%
Taxe foncière (non bâti) :	68.30 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ces taux d'imposition pour l'année 2020.

➤ Recrutements d'agents non titulaires de remplacement :

Monsieur le Maire est autorisé pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

➤ Constitution de la commission communale des impôts directs :

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, Monsieur le Maire propose une liste de contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

La liste proposée comporte 12 personnes pour les commissaires titulaires et 12 personnes pour les commissaires suppléants.

Le Directeur Départemental des finances publiques désignera dans cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

➤ Durée des amortissements de l'éclairage public et de l'effacement des réseaux au compte 204 – Budget Principal :

Le Conseil Municipal décide d'amortir les biens acquis pour effacement des réseaux Eclairage Public et Télécom des comptes 204 sur une durée de 15 ans.

➤ Renouvellement d'un emploi dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement PEC :

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour renouveler le contrat PEC CAE CUI de M. Quentin EYNAUD au service technique à compter du 8 juillet 2020.

➤ Fermeture de poste suite à l'avis du Comité technique et présentation du tableau des effectifs :

Suite à l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 4 juin 2020, le poste d'Attaché territorial est définitivement fermé.

Le Conseil Municipal accepte l'avis du Comité Technique.

Monsieur le Maire présente alors le tableau des effectifs modifié.

➤ Promotion interne de deux agents au service technique :

La promotion interne est un mode d'accès dérogatoire à un nouveau cadre d'emplois.

Monsieur le Maire propose de transformer deux emplois destinés à répondre aux besoins permanents de la collectivité afin de permettre la nomination d'agents au titre de la promotion interne.

Il s'agit de deux agents qui occupent actuellement des postes d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet. Le grade proposé pour ces deux agents est celui d'Agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces transformations de postes.

➤ Opération d'investissement d'éclairage public – Eradication luminaires boules (2^{ème} programmation):

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer 14 luminaires « boules » situés résidence de l'accueil, hameau du Couderc et allée des chênes sur le territoire de la commune de Gardonne. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2018, les luminaires « boules » situés sur le pont ont été remplacés (1^{ère} programmation).

Dans le cadre du règlement d'intervention de l'éclairage public adopté en comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) le 5 mars 2020, le SDE envisage un second et dernier programme de remplacement. Les opérations se dérouleront en 2021-2022.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'engager la commune dans ce 2^{ème} programme de remplacement des luminaires « boules » proposé par le SDE24.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

➤ Avenant n°1 de la convention initiale du SDE 24 concernant la gestion des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public :

La commune de Gardonne ayant adhéré au groupement d'achat d'électricité 2020-2022 proposé par le SDE24, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 à la convention initiale qui modifie l'article 3 relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public
- signer et faire signer par la trésorerie, la convention tripartite entre la collectivité, le SDE24 et la trésorerie, relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local afin de faciliter le règlement de la refacturation à la commune.
- faire signer le mandat de prélèvement SEPA par la trésorerie.

➤ Tarifs Piscine saison 2020 – Entrées et Consommations au bar :

Les tarifs 2019 sont repris pour la saison 2020 sans augmentation :

<u>* Enfants de + de 5 ans et de - de 15 ans :</u>	1 entrée	1,50 €
	carte mensuelle	22 €
	groupe de 10 dont	
	1 accompagnateur gratuit	0,90 € par enfant
<u>* Adultes :</u>	1 entrée	2,70 €
	carte mensuelle	42 €
	groupe de 10 dont	
	1 accompagnateur gratuit	1,60 € par adulte

Les tarifs des boissons sont inchangés.

Boissons : 2 € - Glaces : 1,50 € - Confiserie : 1 € - Petite Confiserie : 0.50 € - Café : 1 € - Barquette de frites : 1,50 € - Gaufres : 1.50 €

➤ Recrutement et rémunération d'agents contractuels pour la piscine et le camping saison 2020:

Monsieur le Maire est chargé de recruter des agents occasionnels pour :

- l'entretien du parc et des locaux de la piscine
- le bar et les entrées de la piscine
- la surveillance de la baignade à la piscine
- l'entretien et l'accueil au camping municipal

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 329 pour une durée hebdomadaire de travail de 35h. Les agents qui assureront la surveillance de la baignade à la piscine seront rémunérés sur la base de l'indice brut 458 majoré 401 (emploi d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe – 6^{ème} échelon)

➤Compte-rendu du Conseil Communautaire de la CAB du 8 juin 2020

➤Divers :

- Ouverture du camping prévue le 1^{er} juillet 2020
- Ouverture de la piscine prévue le 6 juillet 2020
- Achat d'un logiciel (AGEDI) de gestion de la population pour un montant de 719 € suite à l'obligation de dématérialiser les documents du Recensement Militaire.
- Goudronnage du Chemin du Brandissou réalisé et financé par la CAB pour un montant de 26 324 €.
- Modification de la puissance électrique du compteur de la Boulangerie de 36 kVA à 78 kVA et plus.
Financement : SDE 24 (10 000 €) COMMUNE (10 840 €) et ENEDIS (2 781.14 €)

La séance est levée à 23 heures 15.